

« MUTUELLE DES MORNANTAIS »

La première mutuelle communale vraiment solidaire

- Extraits de la Vie à Mornant -
- décembre 2014 -



GENÈSE ET DATES CLÉS D'UNE PREMIÈRE EN FRANCE

Dans le cadre de l'analyse des besoins sociaux, le Centre Communal d'Action Sociale a soulevé la problématique de l'accès aux soins puisque de plus en plus de mornantais rencontrent des difficultés pour se soigner en raison du coût de leur mutuelle.

En mai 2014, la municipalité lance son projet de mutuelle communale négociée en consultant les partenaires sociaux, les professionnels de santé du territoire et les représentants de fédérations de mutuelles. En parallèle, le CCAS a mené une grande enquête auprès des mornantais.

24 septembre Suite à l'analyse des nombreux retours de questionnaires, l'appel à candidatures en direction des mutuelles est lancé.

14 octobre Après analyse des propositions reçues et négociations des termes du futur contrat de mutuelle proposé aux Mornantais, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale sélectionne la MTRL.

17 octobre Chaque mornantais ou personne travaillant à Mornant peut adhérer à la « Mutuelle des Mornantais ». La MTRL est à votre disposition pour vous aider à analyser votre contrat actuel et le comparer avec celui proposé.

8 octobre Les mutuelles candidates remettent leurs offres en Mairie.

16 octobre Le Maire de Mornant et la MTRL présentent aux Mornantais la « Mutuelle des Mornantais » au cours d'une grande réunion publique (avec plus de 300 participants).



1^{er} janvier 2015 Date à laquelle les premiers contrats de la « Mutuelle des Mornantais » prendront effet.

UN ACCÈS AUX SOINS pour tous

16%

Selon les chiffres de la CPAM, il apparaît que 16% des bénéficiaires mornantais de l'assurance maladie n'ont pas de mutuelle santé, essentiellement en raison d'un coût trop important. Avec la « Mutuelle des Mornantais » l'accès aux soins sera plus facile.



Romain Migliorini, Président de la MTRL et Renaud Pfeffer, Maire de Mornant, signent la « Mutuelle des Mornantais » !



La « Mutuelle des Mornantais » au 20h de TF1

Promouvoir le tissu médical et paramédical Mornantais

Mornant est riche d'un tissu médical et paramédical de qualité. S'ils ont été associés au projet les professionnels de santé mornantais interviendront également dans le cadre du programme d'actions de prévention proposé par la MTRL à Mornant dès 2015.

Lors de l'appel d'offres, cet engagement pour la prévention était une aussi une priorité pour la municipalité. Ainsi, les mornantais pourront participer à des conférences ou des débats animés par des experts reconnus du monde médical, mais aussi par nos spécialistes mornantais.

COMMENT PROFITER DE LA « MUTUELLE DES MORNANTAIS » ?

Les premiers contrats de la « Mutuelle des Mornantais » prendront effet au 1er janvier 2015. Chaque mornantais ou personne travaillant à Mornant peut y souscrire dès aujourd'hui. Pour cela, il faut résilier votre contrat actuel.

À compter de la réception de votre avis d'échéance, la Loi Châtel vous permet de bénéficier d'un délai de 20 jours pour demander la résiliation de votre contrat.

Par exemple, si votre contrat arrive à échéance au 31 décembre et que vous recevez votre avis d'échéance le 1er décembre, vous aurez jusqu'au 20 décembre pour résilier votre contrat.

Pour vous informer ou profiter de la « Mutuelle des Mornantais », la MTRL a mis en place un dispositif d'information avec des permanences sur rendez-vous à la mairie :

- mercredi 3 décembre de 9h -12h
- samedi 13 décembre de 9h-12h
- vendredi 19 décembre de 9h-12h
- mardi 30 décembre de 14h-18h
- vendredi 16 janvier de 9h-12h

Vous pouvez également adresser une demande d'information par mail à l'adresse mutuellemornantais@mtrl.fr, contacter l'assistance téléphonique au 04 72 60 13 08 (coût d'une communication locale) ou vous rendre sur le site www.mtrl-id.com

«MUTUELLE DES MORNANTAIS» LES DESSOUS D'UN PROJET NOVATEUR

Quels sont les fondements du projet de « Mutuelle communale négociée » ?

Pascale Chapot : Nombreuses sont les personnes dont le pouvoir d'achat a tellement baissé qu'aujourd'hui, la santé ne fait plus partie de leur priorité. L'analyse du questionnaire lancé par le CCAS de Mornant il y a quelques semaines nous le confirme. Partant du constat des inégalités dans la prise en charge des dépenses de santé, nous ne pouvions pas rester insensible à cette problématique.

Béatrice Burtin : C'est vrai, aujourd'hui, les aspects économiques et sociétaux nous ont amené à accentuer les missions communales sur des dimensions sociales et de bien-être. Ainsi, notre équipe municipale a souhaité que le Centre Communal d'Action Sociale porte ce projet prioritaire.

Vous êtes élus depuis 6 mois, ce projet s'est rapidement concrétisé... pourquoi ?

Pascale Chapot : Au vu de ces enjeux, la santé doit aussi être une préoccupation des élus locaux. Notre rôle d'élu est d'entendre ce message et notre responsabilité est d'essayer d'apporter des solutions. Il était nécessaire d'agir vite pour que ce projet se concrétise dès le 1er janvier 2015.

Béatrice Burtin : Effectivement, mais nous avons également pris le temps de la réflexion et de la concertation. Ce projet s'est construit étape par étape avec nos partenaires pour être validé au final par le conseil d'administration du CCAS composé d'élus et de membres de la société civile.

«LA SANTÉ DOIT AUSSI ÊTRE UNE PRÉOCCUPATION DES ÉLUS LOCAUX»

Comment le projet s'est-il construit ce projet ?

Pascale Chapot : Les agents municipaux du CCAS ont été de précieux alliés pour les élus. Ils ont été accompagnés, par une consultante en droit à la consommation ainsi que par un cabinet d'avocats. Notre but était de rédiger un cahier des charges précis et ambitieux.

Béatrice Burtin : Tout à fait et Pour mener à bien ce projet, des rencontres sur plusieurs temps avec les partenaires sociaux, médicaux, commerçants, entreprises et associatifs ont été programmées. Les professionnels y ont répondu présent et nous ont aidé dans l'analyse des besoins.

Depuis le 14 octobre la « Mutuelle des Mornantais » est opérationnelle. Quels sont les premiers résultats ?

Pascale Chapot : Je pense que « La Mutuelle des Mornantais » proposée par la MTRL répond à nos 3 objectifs de départ : offrir un accès aux soins pour tous parce que cette mutuelle propose plusieurs contrats adaptés à chaque situation. Augmenter le pouvoir d'achat : certains mornantais économisent aujourd'hui jusqu'à 1400€ par an en augmentant leur qualité de remboursement. Et enfin, pérenniser et soutenir notre tissu médical et paramédical : nous avons négocié pour que les principaux secteurs soient bien pris en charge (optique, dentaire et auditif) et que les prestations de nos praticiens locaux, notamment les médecines complémentaires, soient intégrées dans « la Mutuelle des Mornantais ».

Béatrice Burtin : les mornantais peuvent dès à présent comparer leur mutuelle avec la « Mutuelle des Mornantais ». Les entreprises mornantaises pourront également être conseillées, avec une proposition adossée à cette négociation à l'égard de leurs nouvelles obligations de 2016. La commune s'inscrit bien ici en facilitatrice.



Pascale Chapot, première adjointe déléguée aux sports, aux solidarités et à la vie associative et Béatrice Burtin, conseillère déléguée aux solidarités et vice-présidente du Centre Communal d'Action Sociale détaillent les conditions de mise en oeuvre de la première mutuelle communale de France.

Quel est le rôle de la commune maintenant ?

Béatrice Burtin : Notre travail ne s'arrête pas là. Dès 2015, nous constituerons un comité de suivi chargé de veiller aux évolutions du contrat pour les 5 prochaines années. Il sera composé de professionnels médicaux et paramédicaux locaux, d'agents, d'élus et de mornantais.

Pascale Chapot : Par ailleurs, un autre défi nous tient particulièrement à cœur. Dans le cahier des charges, nous avons souhaité que la mutuelle retenue s'engage en matière de « prévention » pour tous les mornantais. Le champ de la prévention recouvre aussi bien les actions collectives visant à protéger la santé des personnes que la promotion des comportements individuels

favorables à la santé. De nombreuses opérations de prévention sont en cours de réflexion en partenariat avec la MTRL, les associations locales et les professionnels de santé du territoire. Elles devraient voir le jour rapidement. Parce que nous pouvons tous être touchés un jour ou l'autre par la maladie, nous nous devons d'agir chacun à notre niveau. La commune restera donc très active en matière de prévention...

Et vous, que retenir-vous de ce projet ?

Pascale Chapot : La « Mutuelle des Mornantais » semble avoir rempli son contrat aujourd'hui... Offrir un accès aux soins pour tous, améliorer la qualité des remboursements, augmenter le pouvoir d'achat et développer les actions de prévention sur la commune.

Béatrice Burtin : Les premiers retours des mornantais sont extrêmement positifs... C'est très encourageant et cela nous motive pour réaliser d'autres projets solidaires et fédérateurs.

«LES PREMIERS
RETOURS DES
MORNANTAIS SONT
EXTRÊMEMENT
POSITIFS»